



CHSCT-M

Compte-rendu CFDT

13 décembre 2017

Étaient présents :

CFDT : Gwenaëlle L'HUILLIERE, Pascal MAUCHAMP
CGT - FO – UNSA

Présidence : M. CLEMENT Jacques - Directeur des Ressources Humaines

Ministère : Mme AMSON Anne - cheffe du Service du développement professionnel et des conditions de travail , Mme PALUD-GOUESCLOU Isabelle - cheffe de PSPP, Mme CEGLARSKI Claudine - cheffe de bureau PSPP1, LEPAGE François, Adjoint à la sous-directrice, LOFFICIAL Loïc - adjoint à la cheffe de bureau PSPP1, M. MAUCEC Laurent - chef du pôle prévention, Mme YAHYAOUI Hassina - chargée d'études au bureau de la prévention, Mme GUERBER Yolande - Inspecteur Santé Sécurité au Travail, Mme OVELACQ Brigitte - Médecin de prévention.

Préalable CFDT

Monsieur le président,

Cette fois, la CFDT ne fera pas de déclaration formelle, elle interviendra directement sur les différents points à l'ordre du jour.

Néanmoins, la CFDT tient à reprocher à l'administration de ne pas avoir répondu formellement à la motion intersyndicale du CHSCT-M dernier.

De plus, elle demande que soit communiqué au plus vite le calendrier 2018 des différentes réunions car nous entrons dans une année électorale et la planification sera essentielle.

FO a lu une déclaration et a décidé de quitter la séance.

Réponse de monsieur le président :

- les travaux des « Assises » sont en phase de réflexion jusqu'à mars 2018, les propositions du gouvernement ne sont pas arrêtées, il n'y a donc pas d'organisation modifiée concernant les DIR pour le moment
- concernant le CEREMA, la secrétaire générale a, suite à notre motion intersyndicale au dernier CHSCT-M, demandé au directeur de suspendre la décision de fermeture. Certes elle n'a pas encore répondu formellement aux organisations syndicales mais a agi.
- périmètre du CHSCT-M : les agents des DDI sont dans le périmètre, toutefois dans les missions, ils dépendent du CHSCT des DDI. Une cohérence est donc maintenue entre les deux instances que ce soit du point de vue de l'administration ou des organisations syndicales
- calendrier 2018 : le DRH convient de l'urgence de transmettre les dates et s'engage à ce que ce soit fait avant Noël.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT-M des 12 juillet et 18 octobre 2017 (pour avis)

Nous faisons nos remarques dans la mesure où le compte-rendu a été transmis dans des délais trop courts pour envoyer nos amendements.

Les comptes-rendus sont approuvés par l'ensemble des organisations syndicales présentes sous réserve de la prise en compte de nos modifications.

2/ Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)

Une motion intersyndicale est lue par le secrétaire du CHSCT-M :

« Les membres du CHSCT M protestent contre la modification de l'information liée aux suicides, faite de manière unilatérale par l'administration et sans discussion préalable

Ils demandent la communication de tous les suicides et tentatives de suicides sur le périmètre du CHSCT M, y compris les établissements publics.

Ces informations nous apparaissent indispensables pour un travail de prévention utile. »

En ce qui concerne les suicides, nous demandons où en sont les fiches réflexes, ont-elles été diffusées dans les services ?

L'administration répond que c'est une question de mise en forme, qu'elles ont été diffusées en version de travail, de manière informelle.

3/ risques secteur des affaires maritimes, présentation du guide plongée du DCS (pour avis)

La présentation est faite par la DAM.

Les représentants de la CFDT du secteur mer font remarquer que les documents présentés sont très satisfaisants dans la mesure où ils reprennent dans leur ensemble les remarques des plongeurs.

Toutefois nous effectuons quelques remarques sur le document proposé.

En ce qui concerne la responsabilité et le rôle du chef de mission, la DAM va vérifier. En effet, la responsabilité au niveau n+1 est volontaire afin de mobiliser la chaîne hiérarchique et ne pas déléguer toute la responsabilité.

Pour l'éclaircissement sur le point « plongée autour d'une coque immergée » il s'agit uniquement de repérage, d'identifier le caractère polluant des embarcations, en aucun cas dans le cas de remontée d'épave.

Après ces échanges, l'ensemble des organisations syndicales votent POUR ce document.

4/ présentation de l'étude CEREMA sur les accidents 2016 en intervention au sein des DIR (pour information)

Après la présentation effectuée par le CEREMA et la DIT, nous faisons nos remarques :

- il y a une augmentation inquiétante des accidents,
- les poids lourds sont de plus en plus impliqués. Lors des ateliers de la sécurité, des démarches auprès des organismes de formation PL avaient été engagées, des propositions de communication et de sensibilisation du grand public évoquées, aujourd'hui qu'en est-il ?
- le taux de gravité des accidents est en évolution constante,
- après cette étude, le CEREMA a-t-il fait des propositions de pistes d'amélioration ? A-t-il un plan d'actions pour diminuer les accidents ?

Réponses :

- il y a des pratiques différentes entre les PL français et étrangers, voire européens, et hors UE. Il est donc très difficile de sensibiliser en dehors de nos frontières. Pour l'étude 2017, il a été demandé de séparer les PL français et les PL étrangers,
- recueillir toutes les informations possibles pour de nouvelles études,
- tendre vers l'accidentologie, plus approfondi que l'accidentalité,
- mieux faire connaître le travail des agents vers une compréhension de l'utilisateur.

5/ Présentation du bilan du décret hygiène et sécurité (BDHS) au titre de l'année 2016 (pour information)

Nous faisons nos remarques sur le bilan. http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/hs/bilan_decret_hs_ministeriel_2016.pdf

La CFDT est satisfaite de constater que ses différentes interventions insistantes sur l'application des décrets ont enfin abouti. Certes, il reste encore beaucoup de travail en matière de prévention dans nos services mais nous avons enfin l'impression d'être entendus et de ne pas être uniquement une chambre d'enregistrement.

Le DRH propose de réunir un groupe de travail afin de mettre à plat les différents bilans, de noter les éléments que nous souhaitons voir et de proposer des pistes d'amélioration à ces bilans afin de les exploiter et d'en tirer des plans d'actions.

Les OS valident, sur le principe, cette proposition.

Questions diverses :

Journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail du 28 avril 2018.

L'administration souhaite que nous nous inscrivions dans la démarche et nous invite à réfléchir sur le thème d'une conférence.

Nous validons, sur le principe, mais attendons d'avoir plus d'informations sur le sujet et sur l'implication du CHSCT-M.